

# Balle perdue mortelle : trente mois avec sursis



Ibrahim Kaba, 7 ans, avait reçu le projectile en pleine tête.

**Jean-Baptiste Magne, le gardien de la paix stagiaire qui, par accident, avait tué un enfant de 7 ans avec son arme de service, en juin 2004, a été condamné hier à trente mois de prison avec sursis.**

Trente mois de prison avec sursis. La 16<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris n'a pas voulu accabler l'ex-gardien de la paix Jean-Baptiste Magne, jugé pour avoir accidentellement tué son petit voisin, Ibrahim, 7 ans, avec son arme de service.

« Merde, merde, merde ! J'ai fait une connerie ! » Ce samedi 26 juin 2004, Jean-Baptiste Magne nettoyait tranquillement son arme de service, un Manhurin calibre 38 spécial, chez lui dans le quartier Laumière (Paris 19<sup>e</sup>), lorsque le coup de feu est parti, traversant la maigre cloison de son appartement.

Affolé, le jeune homme frappe à la porte de ses voisins. Hélas ! le fils de ses voisins, le petit Ibrahim Kaba, qui regardait la télévision en famille, gît dans une mare de sang, et son cousin, Oumarou Idara est, lui, blessé à la cuisse. « Un terrible accident : il y avait une chance sur un million pour que la balle atteigne la tête de l'enfant », souligne tristement l'avocat de la famille, M<sup>e</sup> Marie Dozé. Le petit Gambien décèdera à l'hôpital deux jours plus tard.

Lors de son procès, qui s'est déroulé dans une ambiance tendue, le 28 juin dernier, le jeune policier, au-

jourd'hui âgé de 25 ans, était apparu profondément affligé : « J'ai pris ce qu'il y a de plus cher à une famille. Je me reproche encore d'avoir emmené mon arme à la maison. »

Selon l'école de police, Jean-Baptiste Magne avait le droit d'avoir son arme chez lui. La seule obligation était de conserver l'arme vide d'un côté et les cartouches de l'autre pour éviter tout accident. Les experts ont conclu à une faute de sécurité dans le maniement de l'arme. Aujourd'hui, le jeune homme, qui a déménagé et quitté la police, suit une formation de maître-nageur.

À l'énoncé du jugement, la famille du petit Ibrahim est atterrée. « Si l'accusé n'avait pas été un jeune policier, déclare M<sup>e</sup> Dozé, la peine aurait été plus sévère, avec de la prison ferme. » ■